



Harcelement au travail mon frère a tout quittait

Par **annick**, le **04/01/2010** à **21:02**

Bonjour, mon frère a été harcelé à son travail par un de ses collègues ainsi qu'à l'extérieur. On a espionné ses faits et gestes pour que mon frère quitte son travail. La personne a réussi, mon frère est parti, il a tout quitté. Il se retrouve sans rien depuis septembre. Que doit-il faire ? Peut-il porter plainte contre le harceleur encore aujourd'hui ?

Par **damon_33**, le **05/01/2010** à **18:32**

votre frère a démissionné ?
quand il a quitté l'entreprise, a-t-il dit pourquoi ??
a-t-il mis son employeur au courant qu'il était harcelé par un de ses collègues ?
a-t-il des preuves pour le harcèlement ??

selon les réponses que vous donnerez, il est possible d'agir et d'obtenir la nullité de son licenciement devant le conseil des prud'hommes (6 mois de salaires minimum + le préavis + indemnité légale de licenciement + dommages-intérêts pour le préjudice subi + tout ce qu'on peut trouver dans le dossier), après il peut faire appel et demander sa réintégration, l'intérêt étant d'obtenir le rappel des salaires qu'il aurait dû percevoir à partir du jour où il a quitté l'entreprise jusqu'au jour où il sera réintégré.

Par **annick**, le **06/01/2010** à **08:38**

bonjour oui son employeur était au courant du problème mais seulement le jour ou ils lui ont fait signés sa lettre de licenciement , mon frère ne s'étant plus présenter à son travail à cause du harcèlement son employeur la mis dehors ,car mon frère n'a pas voulu dire qui le harceler car il avait peur de cette personne et encore aujourd'hui il a peur des représailles de cette personne,son médecin est au courant du problème qu'il a eu à son travail ,nous aussi il nous disait qu'il avait des problèmes à son boulot

Par **damon_33**, le **06/01/2010** à **10:20**

contactez moi par mail : damon_33@hotmail.com
ce qui est arrivé a votre frere est inacceptable, il faut agir !